

Mardi 7 mars 1950

Cinquième session du conseil général de l'organisation internationale pour les réfugiés.

Département politique. Proposition du 13 février 1950.

Département de justice et police. Rapport-joint du 17 février 1950.

Département des finances et des douanes. Co-rapport du 24 février 1950.

Département politique. Avis du 1er mars 1950.

Le conseil général de l'organisation internationale pour les réfugiés est convoqué pour sa cinquième session à Genève le 14 mars 1950.

Le département politique est convenu avec le département de justice et police de proposer de faire appel aux personnes qui ont déjà pris part aux trois précédentes sessions.

La délégation aurait ainsi la composition suivante:

Chef de la délégation: M. le ministre Philippe Zutter, chef de la division des organisations internationales au département politique.

Délégués: M. Oscar Schürch, chef de la section des réfugiés de la division de police au département de justice et police,  
M. Hans Cramer, attaché de légation au département politique.

Dans son co-rapport, le département des finances et des douanes propose de fixer une indemnité journalière de 50.- frs au chef de la délégation et de 40.- frs aux deux autres délégués.

Le département politique se range à l'avis du département des finances et des douanes.

En conséquence, et d'entente avec le département de justice et police, il est

d é c i d é :

- a) De nommer M. le ministre Philippe Zutter, chef de la délégation suisse à la cinquième session du conseil général de l'organisation internationale pour les réfugiés;

- 2 -

- b) de nommer MM. Oscar Schürch et Hans Cramer membres de cette délégation;
- c) d'allouer une indemnité journalière de 50 francs au chef de la délégation et de 40 francs aux deux autres délégués.

Le Conseil fédéral prend en outre acte du voeu formulé par le chef du département de justice et police, à savoir que l'office central d'aide aux réfugiés à Zurich soit désormais invité à une conférence avant que soient établies les instructions pour la délégation suisse à une conférence de l'organisation internationale des réfugiés.

Extrait du procès-verbal au département politique, pour exécution, au département de justice et police et au département des finances et des douanes, pour information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Ch. Oser*